Commune de ROMBACH-LE-FRANC

Collectivité européenne d'Alsace

BULLETIN D'INFORMATION N° 43

Décembre 2025

Communauté de Communes du Val d'Argent

Sur les Rives du Rombach

Numéros utiles

• Urgences	112
• Pompiers	18
• Smur	15
• Gendarmerie	03 89 58 71 05
• Centre anti poison	03 88 37 37 37
• Mairie Rombach	03 89 58 90 53
• CC Val d'Argent	03 89 58 83 45
• Régie de télédistribution	03 89 58 54 30
• Tlva	03 89 58 50 56
• Office de tourisme	03 89 58 80 50
• SPA	03 88 57 64 68

AU SOMMAIRE

Le mot du maire	page 3
Portrait d'artisan	Page 4
Les investissements réalisés et prévus	page 5
Les résultats budgétaires 2024	page 7
Les budgets 2025	Page 9
Les décisions du conseil municipal	page 12
Informations diverses et services	page 22
Urbanisme	page 25
Les événements marquants	page 26
La vie associative	page 30
Le cadre de vie	Page 35
La vie culturelle	page 36
Nos joies, nos peines	page 39

DOMAINES DE COMPETENCE DES ADJOINTS

1er adjoint	Roselyne DIAZ	Finances, Camping, Documents d'Urbanisme
2ème adjoint	Armelle WILLEMIN	Associations, Social, Fêtes, Scolaire
3ème adjoint	Bernard KRIEGER	Forêt, Chasse, Services Techniques

Il n'y a pas de permanence hebdomadaire mais vous pouvez, à tout moment, contacter la mairie pour obtenir un rendez-vous avec le maire ou un adjoint.

OUVERTURE AU PUBLIC DES BUREAUX DE LA MAIRIE

La Mairie de Rombach-le-Franc est ouverte au public :

le lundi	de 8h à 12h et de 13h à 17h30
le mardi	de 8h à 12h
le mercredi	de 8h à 12h
le jeudi	de 8h à 12h
le vendredi	de 8h à 12h et de 13h à 16h
le 1er samedi du mois	de 9h à 12h

Sur les Rives du Rombach n°43
Directeur de la publication : Jean Luc Fréchard
Comité de rédaction : RD, AV, CP, BK, JMG, FLF
Photos : JLF, Jean Louis Kieffer
Impression :Im'serson

Le Mot Du Maire

Voici déjà que l'année 2025 se termine.
Au niveau communal, 2025 aura été l'achèvement de la réhabilitation de l'ancienne école maternelle sur la place des fêtes. Après bien des aléas, la maison des assistantes maternelles a ouvert ses portes début septembre et accueille ses premiers bambins.
Douze berceaux sont disponibles, gérés par une association constituée de trois assistantes maternelles agrées. Par ailleurs, le centre socio culturel va bientôt investir l'autre partie du bâtiment et créer cinquante places en accueil périscolaire.
Merci à la communauté des communes et à sa directrice générale des services pour le portage de l'opération en tant que maitre d'ouvrage délégué.
De part les cofinancements de l'Europe, de l'Etat et de la caisse d'allocation familiale, le bilan financier est très favorable à Rombach avec un reste à charge de l'ordre de 50 000 €.
Je ne peux qu'encourager les familles Rombéchates à utiliser ces services.

A travers ce bulletin, nous reviendrons sur deux événements qui ont marqué notre village, les cérémonies du 80eme anniversaire de la libération de Rombach, orchestrées par le comité local du Souvenir Français avec la participation des écoliers et l'accueil en résidence des Musiciens d'Europe et des percussions Rousseau sous la direction de Jean Marie Curti.
Deux moments forts sur le plan mémoriel et culturel qui demeureront précieusement dans les archives locales.

Grâce aux différentes associations villageoises, les nombreux temps de convivialité et de partage de bons moments rythment les mois qui passent. Merci aux présidents et membres pour leur investissement précieux tout au long de l'année. Toutes ces associations sont ouvertes à tous et tous nouveaux bénévoles seront les bienvenus.

Il ne me reste plus qu'a vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année ; Qu'elles puissent vous apporter santé, sérénité et d'agréable moment en famille.

Jean-Luc Fréchard

Maire de Rombach le Franc

PORTRAITS DE NOS ARTISANS

Christian PION

Félix POIRIER

Photo Damien Molina

J'ai rencontré Félix POIRIER, à son atelier-domicile au 8, rue du général de Gaulle à Rombach le Franc. La porte d'entrée affiche avec élégance la couleur de son activité : FELIX 13, Photographe romantique, artisan, portraitiste de France 2024… A côté de la brocante animée par sa femme…
Né en 1983, après une formation de graphisme et de communication visuelle, Félix a roulé sa bosse à Strasbourg où il a œuvré pour une grande entreprise. Une expérience salutaire et enrichissante pour mieux comprendre sa vie et ses aspirations profondes. Apprendre également qu'un entrepreneur indépendant doit pratiquer une multitude de métiers complémentaires bien éloignés de l'appareil photo… Comptable, informaticien de l'image, metteur en scène…
Qu'à cela ne tienne, il se lance avec ténacité et courage, dans un métier d'artisan indépendant : photographe. Un photographe singulier, passionné par la rencontre avec ses sujets, les gens dont il orchestre au préalable la visite à l'atelier pour être au plus près d'eux et de la vision qu'ils ont d'eux-mêmes.
Après avoir bien vécu des mariages dont il assure encore quelques couvertures, il se lance dans le portrait où il brille d'une manière authentique, sincère et original.
Ses portraits interpellent pour peu qu'on les regarde avec toute l'attention qu'ils méritent. La lumière, matière sensible de la photo est mise en scène avec grand talent. La maitrise des contre-jours, d'un éclairage complémentaire bien pensé, souvent dans un cadre naturel choisi confèrent à ses photos un éclat unique tout en contraste subtil. Rien n'est laissé au hasard : le papier de coton ouaté de douceur, les cadres de bois d'une grande sobriété, les retouches délicates de la palette graphique pour atténuer un petit défaut et libérer l'émotion qui vous touche au cœur. Cette formidable sensibilité au service des gens, nous avons bien de la chance de pouvoir en profiter dans notre commune !
Et je comprends que ce métier de portraitiste, quand il est nourri de cette exigence sans faille et du souci du moindre détail, trouve facilement son public, pour célébrer sa famille, les grands parents, cette pate humaine qui nous entoure et que nous aimerions immortaliser par son œil d'artiste. Ses photos, garanties 100 ans, enrichissent ainsi le patrimoine familial.
Le bouche à oreille fonctionne et Félix ne manque pas de travail. Il a réalisé son rêve : parfaire son œuvre et faire plaisir aux gens qui lui font confiance !

Compter à partir trois cents euros pour quelques petits formats… Tout dépend ensuite du format, du cadre, du ou des tirages… Une belle idée de cadeaux pour les fêtes de fin d'année…

Les travaux réalisés et prévus pour les Rombéchats

Les travaux réalisés et prévus pour les Rombéchats

Travaux de voirie

Rombach compte plus de 30 km de voiries communales dont quelques unes n'étaient pas revêtues d'enrobé, c'est chose faite avec la réfection de 3 chemins, Prérébois, Grandgoutte et Feignet pour un coût global de 105 500 € TTC. La dépense résiduelle compte tenu de la récupération de la TVA et d'une aide de la CeA de 38 % est de 55 600 €.
Par ailleurs, le chemin de Chaussotte, à la Hingrie, très pentu, a lui aussi été repris en enrobé pour un coût résiduel d'enrobé de 20 000 €. Les terrains d'assise des chemins sont très bons à Rombach avec du gneiss altéré et la durée de vie de ces infrastructures est de l'ordre de 30 ans sans quasiment d'entretien. Le déneigement est également grandement facilité. Sans revêtement, ces chemins nécessiteraient une reprise tous les 5 ans en moyenne, ce qui est beaucoup plus onéreux.
Il est également prévu de reprendre 4 passages pour piétons à hauteur de 20 000 € HT aidé à 50% par la CeA au titre des amendes de police. Les travaux vont débutés prochainement.

Mise en enrobé du dernier chemin desservant une habitation au Prérébois : celle de M Labeille

Pose d'enrobé chemin du Feignet

Travaux de bâtiments

Remplacement des deux portes basculantes

Le financement d'une série de petits travaux pour 40 000 € HT avec une aide de 12 000 € de la région Grand Est est inscrit au budget 2025. L'isolation du mur nord de la mairie et de la cave est réalisée pour 14 800 € en reste à charge. En cours, la réalisation d'armoire de rangement à la salle polyvalente, le remplacement de 2 portes basculantes aux services techniques et la rénovation des autels latéraux à l'église pour environ 15 000 € en reste à charge.

La dorure des autels latéraux en cuivre doré et du tableau de Ste Rosalie sera réalisée par l'atelier « la Luciole »

La maison d'assistantes maternelles (MAM) et l'accueil périscolaire

Les travaux sont terminés. Les trois assistantes maternelles ont investi les locaux. La maison d'assistantes maternelles est normalisée pour 16 berceaux.

L'aménagement intérieur est pris en charge par l'association crée par les assistantes maternelles.

Le partie périscolaire sera mise à disposition du centre socioculturel et aura une capacité de 50 places.
Mise en place d'une chape en remplacement de l'ancien plancher.

Une réalisation grâce à des fonds européens

La salle équipée pour recevoir les enfants début 2026

L'équipe des assistantes maternelles

« Chez les lôpàpàs on s'amuse, on apprend, on vit au rythme de chacun.
La mam des lôpàpàs a ouvert ses portes le 1er septembre 2025 et a la capacité d'accueillir 12 enfants de 0 à 6 ans.
Son projet créé par 3 assistantes maternelles agréées, Céline, Angélique et Adeline est surtout porté sur la nature (bricolage en fonction des saisons, sorties et jeux extérieurs, attention particulière et initiation au recyclage).
La maison d'assistantes maternelles est ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30. Elle est fermée les week-ends, les jours fériés ainsi que 5 semaines dans l'année.

Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à les contacter au 06.73.19.66.92
Ou pas mail à l'adresse suivante: mam.lopapas@gmail.com »

Vous pouvez nous suivre sur les réseau « les lôpàpàs » ainsi que sur notre site internet
https://site.google.com.view/lopapas »

Financement de la maison d'assistantes maternelles

Cout TTC :	***485 000 €***
CAF :	***201 000 €***
Europe	***156 600 €***
Etat :	***32 000 €***
FCTVA	***71 200 €***
Reste à charge :	***24 200 €***

Les réalisations 2024 en coût TTC

Remboursement d'emprunts	34825.24
Enrobés chemin Labeille	36289.20
Enrobé chemin du Feignet	25696.15
Enrobé chemin de la Grand goutte	42487.32
Etude place de retournement Beaux Champs	2088.00
Travaux 2eme salle de classe	35796.86
Eclairage public route de la Hingrie	11926.21
Achat de 20 garnitures de brasserie	4771.59

Récapitulation des investissements prévus en 2025

PROGRAMMES	**Dépenses**	**Recettes / subventions**
Prélèvement sur recette fonctionnement		250000
Amortissement		2500
FCTVA		24000
TOTAL VOIRIE	116700	56600
TOTAL BATIMENT	734000	508000
TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS	172000	59000
TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	18000	
TOTAL TOURISME CULTURE LOISIR	5000	
TOTAL FORET	6000	

Les résultats budgétaires 2024

Budget Général

Dépenses de fonctionnement : **676837.79 €**
Recettes de fonctionnement : **1047686.32 €**
Excédent de fonctionnement : **370 848.53 €**
Dépenses d'investissement : **277665.89 €**
Recettes d'investissement : **219132.86 €**
Déficit d'investissement : **58533.03 €**

Budget Camping

Dépenses d'exploitation : **11875.00 €**
Recettes d'exploitation : **41333.30 €**
Excédent d'exploitation : **29458.30 €**
Dépenses d'investissement : **3494.51 €**
Recettes d'investissement : **27212.27 €**
Excédent d'investissement : **23717.76 €**

BUDGET GENERAL

Le **compte administratif du budget général** fait apparaître un excédent de **370 848.53** €. La section d'investissement dégage un déficit de **58533.03** € soit un excédent réel de **312 315.50** €.

Section de fonctionnement

Les réalisations en dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de **676837.79 €** et les recettes de fonctionnement s'élèvent à un montant de **1047686.32 € ;** comme suit dans les principaux postes.
Au niveau des résultats, on retiendra :

DEPENSES

011 - Charges à caractère général		308 190.72 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		217 065.78 €
65 - Autres charges de gestion courante		87 091.99 €
66 - Charges financières		2 984.22 €
67 - Primes secours et dots		59 290.00 €
042 - Dotations aux amortissements		2 215.08 €
	TOTAL	676 837.79 €

RECETTES

70 - Produits et services des domaines		266 057.18 €
042 - Travaux en régie		0.00 €
73 - Impôts et taxes		325 584.03 €
74 - Dotations, subventions, participations		157 339.17 €
75 - Revenus des immeubles		72 333.60 €
76 - Produits financiers		4.50 €
77 - Produits exeptionnels		762.26 €
013 - Atténuation de charges		1 064.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté		224 541.58 €
	TOTAL	1 047 686.32 €

Section d'investissement

Les réalisations en section d'investissement sont, en dépenses, de **277665.89 €** et, en recettes, de **219132.86 €.** Le résultat de la section d'investissement pour l'année 2024 fait ressortir un déficit de **58533.03 €**.

Le détail de la section d'investissement est le suivant :

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts		34 825.24 €
041 Opérations patrimoniales		€
20 Achat de terrain, frais d'étude		€
21 Acquisition de matériel		159 489.03 €
23 Immobilisation en cours		€
001 Déficit reporté		83 351.62 €
	TOTAL	277 665.89 €

RECETTES

10 Dotations FCTVA		8 288.12 €
1068 Affectation des résultats de l'année N-1		83 351.62 €
13 Subventions d'investissements		16 025.00 €
16 Emprunt		50 000.00 €
040 Amortissements		2 178.12 €
041 Opérations patrimoniales		59 290.00 €
	TOTAL	219 132.86 €

BUDGET CAMPING

Le **compte administratif du budget camping** se solde par un excédent d'exploitation de **29458.30** € et un solde de **23717.76** € en investissement. On retiendra :

- des dépenses d'exploitation pour **11875.00** €.
- des recettes pour **41333.30** €

Le détail de la section d'exploitation est le suivant :

DEPENSES

011 Charges à caractère général		9 193.05 €
012 Charges de personnel		€
67 Charges exceptionnelles		147.62 €
66 Charges financières		72.50 €
042 Dotations aux Amortissement		2 461.83 €
002 Excédent reporté		€
	TOTAL	11 875.00 €

RECETTES

75 Produits de gestion (Locations)		30 309.17 €
042 Amortissement des subventions		€
002 Excédent reporté		11 024.13 €
	TOTAL	41 333.30 €

Section d'investissement

Une dépense de **3494.51 €** et des recettes de **27212.27 €** soit un excédent de **23717.76 €.**
Les détails de la section d'investissement sont les suivants :

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts		2 544.50 €
040 Amortissement des subventions		€
21 Acquisitions		950.01 €
Déficit reporté		€
	TOTAL	3 494.51 €

RECETTES

040 Dotations aux Amortissements		2 461.83 €
001 Excédent reporté		24 750.44 €
	TOTAL	27 212.27 €

LES BUDGETS 2025

BUDGET GENERAL

Le Budget Général 2025 de la Commune se présente comme suit :

Les prévisions de dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 014 000 €** dont un excédent de fonctionnement reporté de **312 315.50 €** et un le prélèvement pour investissements de **250 000 €.**

Les prévisions de dépenses et de recettes d'investissement s'équilibrent à **1 160 000 €**

Les principales caractéristiques du budget sont :

- D'un point de vue fiscal, les taux restent stables,
- Un produit fiscal attendu de 255 000 €

Un budget de l'exploitation forestière avec impôts de 234 200 € affichant un déficit prévisionnel de 54 000 €.

- Des investissements importants pour 1 051 000 € dont 116 740 € pour les voiries, 734 000 € en travaux de bâtiments, 172 000 € en équipement divers, 18 000 € pour le cadre de vie et 5 000 € pour la culture loisir.
- Un emprunt de 200 800 € pour financer les travaux de bâtiments dont 150 000 € de préfinancement de TVA. La dette par habitant augmentera à 120 € par habitant à 170 €.
- Des aides escomptées pour 623 600 € et 24 000 € de récupération de T.V.A.

Section de fonctionnement

DEPENSES

011 - Charges à caractère général		418 100.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		233 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante		93 200.00 €
66 - Charges financières		15 000.00 €
67 - Primes secours et dots		1 900.00 €
042 - Dotations aux amortissements		2 500.00 €
681 - Provisions		300.00 €
023 - Virement à la section d'investissement		250 000.00 €
	TOTAL	1 014 000.00 €

RECETTES

70 - Produits des services, du domaine		230 300.00 €
72 - Travaux en régie		€
73 - Impôts et taxes		324 000.00 €
74 - Dotations, subventions, participations		137 300.00 €
75 - Revenus des immeubles		10 084.50 €
77 - Produits exceptionnels		€
013 - Atténuations des charges		€
002 - Excédent de fonctionnement reporté		312 315.50 €
	TOTAL	1 014 000.00 €

Section d'investissement

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunt	50 000.00	€
20 Frais d'étude		€
204 Immo d'équipement		€
21 Acquisition matériels et terrains	851 466.97	€
23 Immobilisation en cours	200 000.00	€
001 Déficit reporté	58 533.03	€
TOTAL	1 160 000.00	€

RECETTES

10 FCTVA et excédents capitalisés	82 533.03	€
13 Subventions	623 600.00	€
16 Emprunts	201 366.97	€
040 Amortissements	2 500.00	€
021 Virement de la section de fonctionnement	250 000.00	€
TOTAL	1 160 000.00	€

BUDGET DU CAMPING

Il s'équilibre à **57 000 €** en section d'exploitation dont **3 500 €** d'amortissement et à **105 000 €** en section d'investissement. On retiendra :
- Des recettes prévisionnelles pour **30 000 €.**
- Des travaux et acquisitions pour **102 000 €**
- Un emprunt d'équilibre de l'ordre de **30 000 €.**

Le détail de la section d'exploitation est le suivant :

DEPENSES

011 Charges à caractère général		14 500.00 €
012 Charges de personnel		10 000.00 €
63 Impôts et taxe		€
65 Autres charges de gestion courante		500.00 €
66 Charges financières		200.00 €
67 Charges exceptionnelles		300.00 €
042 Amortissements		3 500.00 €
022 Dépenses imprévues		€
023 Prélévement pour investissement		28 000.00 €
	TOTAL	57 000.00 €

RECETTES

70 Vente de produits chalets		16 000.00 €
75 Vente de produits camping		11 541.70 €
002 Excédent antérieur		29 458.30 €
	TOTAL	57 000.00 €

Les détails de la section d'investissement sont les suivants :

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	3 000.00 €
23 Travaux	102 000.00 €
001 Déficit reporté	€
TOTAL	105 000.00 €

RECETTES

040 Amortissements		3 500.00 €
16 Emprunt		29 782.24 €
13 Subventions		20 000.00 €
001 Excédent antérieur		23 717.76 €
021 Virement de la section d'exploitation		28 000.00 €
	TOTAL	105 000.00 €

Les décisions du conseil municipal

Séance du 9 septembre 2024 à 20h

2024 29°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 JUIN 2024

2024 30°) DBM n°2 BUDGET CAMPING

Afin de procéder à l'amortissement des biens, une ouverture de crédit de 2500 € au chapitre 042 avait été prise au dernier conseil. Il est nécessaire d'équilibrer les opérations d'ordre.
Aussi, le Maire propose une ouverture de crédit de 2500 € au chapitre 40 en recettes et de 2500 € au chapitre 21 en dépenses afin d'équilibrer le budget d'investissement.

2024 31°) ACHAT DE TERRAIN

Le Maire rappelle l'avis de principe favorable du conseil pour l'achat des terrains de M Buchholz et consorts au prix de 3000 €.
Les terrains concernés sont – une forêt à Pierreusegoutte, section 5 numéro 124 de 77,80 ares et à Vougnigoutte, section 13 numéro 48 soit 25,56 ares.

2024 32°) ANNULATION D'UNE DELIBERATION

Le conseil est invité à annuler la délibération 2024 28 concernant la numérotation des habitations car ceci est de la compétence du Maire par arrêté et non du conseil municipal.

2024 33°) REFACTURATION DES FRAIS LIES A LA GESTION DE LA CHASSE COMMUNALE

Le maire propose,
Considérant que conformément à la décision de la Municipalité, le produit de la chasse est intégralement reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail,
Considérant que la gestion de la chasse entraîne des frais annuels de maintenance pour la Commune,
Considérant que les modifications de présentation des fichiers imposés par les trésoreries nécessitent un logiciel,

Le conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE de refacturer, pour le restant de la durée de location, soit de 2024 et jusqu'en 2033 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 300 €HT, via la Trésorerie de Kaysersberg-Vignoble pour le déduire du montant du produit encaissé

DIVERS

Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)
Sans objet
Vente de terrain
Monsieur Félix Poirier ayant obtenu son permis de construire, la vente sera signée prochainement chez le notaire.
Une autre visite sur un terrain à l'AFUA a été faite par une personne intéressée.
Chasse
Suite à des chasses collectives, le maire a pris un arrêté portant réglementation de la chasse relatives aux tirs de destruction par les propriétaires afin d'assurer la tranquillité et la sécurité publique. En première instance, le tribunal a débouté les requérants.
Après avoir déposé un nouveau recours, le tribunal ordonne la suspension de l'arrêté du 15 mars 2024 et dispense la commune de verser la somme de 800 euros à chacun d'entre eux.
La commune ne se pourvoira pas en cassation.
Chalet de chasse
Suite à une demande des adjudicataires du lot 3, une étude pour mettre en place l'électricité au chalet a été demandée à Enedis. Le principe est de répercuter la dépense sur le loyer.
AURORA
Plusieurs devis ont été demandés pour la réhabilitation des locaux. Deux dossiers seront déposés auprès des différents financeurs dès connaissance du nouveau programme de financement des fonds européens.
Réseaux 20 KV

La dépose des lignes aériennes 20 KV a été réalisée par hélicoptère par Enedis, deux postes « cabine haute » seront démolis prochainement. Sur le circuit des fermes, les lignes 20 KV sont enfouies jusqu'à Naugigoutte. Le permis pour le nouveau transformateur est en instruction. A terme, seules les lignes Grandgoutte, Prérébois, La Longire et fonds de Pierreusegoutte resteront aériennes avec néanmoins 4 départs différenciés, ce qui limitera considérablement les coupures.

Acquisition tracteur

Le marché pour l'acquisition d'un tracteur sera lancé prochainement, une subvention de 50% est validée par la DETR.

Les travaux concernant l'aménagement des chemins en enrobés pour la Vaurière, le Feignet et Prérébois sont prévus cet automne si le temps le permet.

MAM

L'étude de sol a conclu à la mise en place de 25 pieux de 9 m, les forages ont démarré début septembre, les travaux devraient se poursuivre mais ont pris 6 mois de retard.

Antenne téléphonie mobile

Orange doit mettre en place une antenne de téléphonie mobile dans le cadre de la politique « new deal » pour couvrir les zones blanches dans le vallon de la Hingrie, une première implantation a été défini sur un terrain privé, suite au mécontentement de quelques riverains, deux autres terrains communaux ont été proposés ; en attente des résultats de l'étude qui permettra de définir le meilleur endroit pour la prochaine installation.

80 ans de la libération

Le 24 novembre prochain aura lieu le 80e anniversaire de la libération de la vallée en nov 1944. Une commémoration avec véhicules d'époque sera organisée par le Souvenir Français « vallée de Ste Marie aux Mines et montagne » sur l'ensemble des communes avec l'appui financier de la communauté des communes. Toute la population est invitée à participer à ce moment festif, en se mettant en costumes d'époque, en pavoisant leur domicile.

L'eau du Val d'Argent

L'orchestre « les musiciens d'Europe » organise une action pluridisciplinaire durant les mois d'octobre et novembre sur le thème « L'Eau du Val d'Argent ». Actions pédagogiques, conférences, balades aux sources, et concerts seront proposés tout au long de ces deux mois.

Divers

Un devis a été demandé pour changer les portes basculantes du service technique

Un miroir a été demandé pour la sortie de la rue des Battants, en attente de retour du devis.

Bernard Krieger informe le conseil du passage de l'entreprise Schillinger qui effectuera le broyage des bords de chemins à compter du 20 septembre.

Roselyne Diaz demande ce qu'il en est de la fuite sur le toit de la salle polyvalente, l'entreprise HB interviendra rapidement

Pascal Hestin signale des difficultés de gestion au sein de Tellure et se montre inquiet pour l'avenir, même si concernant son activité, les chiffres sont en augmentation.

Séance du 4 novembre 2024 à 20h

2024 34°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2024

2024 35°) CONVENTION DE BAIL POUR POSE D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE

Projet de relais de radiotéléphonie - conclusion d'un bail avec la société TOTEM

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'Arrêté du 26 décembre 2023 définissant la première liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2024, l'opérateur Orange a été désigné opérateur pilote pour la mise en place d'une station de radiotéléphonie sur le territoire de la commune de Rombach-le-Franc, hameau la Hingrie, en vue d'offrir à ses usagers une couverture mobile de qualité, et ceci pour les quatre opérateurs de télécommunication.

A cet effet, Orange a proposé à la commune une installation sur sa propriété cadastrée 16 n°53, située Lieu-dit Barançon.

Cette mise à disposition foncière serait contractualisée par un bail signé entre la commune et la société Totem, filiale d'Orange et maître d'ouvrage du projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte la mise à disposition d'une emprise d'environ 45 m² sur la parcelle communale cadastrée 16 n°53, sise lieudit Barancon, à Rombach-le-Franc, au profit de la société Totem, filiale d'Orange. L'occupation donnera lieu au paiement d'une redevance annuelle à la commune de 1500 € nets. La durée du bail est fixée à 12 ans, reconductible tacitement par période de 6 ans ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bail à intervenir et tout document afférent.

Autorise Totem France à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la construction de la station de radiotéléphonie sur ladite parcelle.

2024 36°) CONVENTION AVEC ENEDIS POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE 20 KV

ENEDIS projette d'enfouir la ligne 20 KV qui relie le vallon de Pierreusegoutte et celui de Naugigoutte.
Pour ce faire, il y a lieu de passer par des parcelles communales.
Aussi, le conseil est sollicité pour autoriser cet enfouissement sur les parcelles communales concernées et charger le maire de toutes les démarches.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE la mise en souterrain de la ligne 20 kV sur des terrains communaux.
CHARGE le maire de toutes les démarches administratives afin de réaliser cette opération.

2024 37°) TARIFICATIONS 2025 BUDGET GENERAL

2024 38°) TARIF DU CAMPING 2025

2024 39°) ETAT DE PREVISIONS DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER POUR 2025

L'Office National des Forêts propose un plan prévisionnel des coupes et un programme de travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre au courant de l'année 2025 dans notre forêt bénéficiant du régime forestier. Globalement, l'EPC présenté, pour 2025, par l'ONF génère des recettes brutes pour 130 000 € en coupes à façonner et 7000 € en vente sur pied. Les recettes nettes sont estimées à 47 500 € hors honoraires et des travaux sont proposés pour 35 000 €. Le maire propose de prendre en compte les travaux liés à la régénération de la forêt avec la plantation et la protection de nouvelles espèces. Il propose de réduire le montant des travaux concernant l'entretien des routes en particulier compte tenu de la faiblesse des recettes de vente de bois.

Compte tenu de toutes les dépenses liées à la forêt, le bilan global présenté est quasi équilibré en intégrant les impôts locaux liés à la forêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes à 137 000 € HT pour 2600 m3.
VALIDE le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2025 limité à 15 000 € hors honoraires.
DELEGUE le maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

2024 40°) DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le maire explique que la commune a fait l'acquisition du site de l'Aurora afin de transformer le bâtiment annexe en salle festive. Les travaux de transformation pourraient bénéficier d'un financement au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de réaliser cet investissement pour un montant total de 333 832.50 € HT soit 400 599 € TTC au courant de l'année 2025.
SOLLICITE auprès de l'Etat (DETR) une subvention de 40 % pour aider au financement de la rénovation de ce bâtiment. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Général 2025.
ARRETE le plan de financement suivant : Subvention DETR sollicitée **133 533 € soit 40 %**

Autofinancement	267 066 **€**
TOTAL TTC	**400 599 €**

2024 41°) CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE

Il s'agit de régulariser le poste de secrétaire de mairie
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE d'approuver la création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

2024 42°) RAPPORTS D'ACTIVITES

Le maire fait part au conseil du rapport d'activité de la communauté des communes du Val d'Argent et du SDEA concernant le service d'adduction d'eau potable.
Le rapport d'assainissement et du smictom sont également présentés pour information.

2024 43°) DBM n°2 BUDGET GENERAL

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE d'effectuer un virement de crédit de 3000 € du chapitre 23 au chapitre 20.

DIVERS

Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)
Sans objet
Chalet de chasse
Suite à une demande des adjudicataires du lot 3, Enedis a établi un devis de 12 000 € pour l'extension du réseau permettant l'alimentation électrique du chalet de chasse. Les adjudicataires sont d'accord pour prendre à leur charge 6000 € sur la durée de la location soit 667 € par an.
Réseaux 20 KV
La démolition des deux postes « cabine haute » est réalisée ; Reste à poser le nouveau transformateur sur les lignes Grandgoutte, Prérébois, La Longire et fond de Pierreusegoutte.
Acquisition tracteur
Le marché pour l'acquisition d'un tracteur a été lancé au niveau de l'UGAP.
80 ans de la libération
Le 24 novembre prochain aura lieu le 80e anniversaire de la libération de la vallée en nov 1944. Une commémoration avec véhicules d'époque sera organisée par le Souvenir Français « vallée de Ste Marie aux Mines et montagne » sur l'ensemble des communes avec l'appui financier de la communauté des communes. Toute la population est invitée à participer à ce moment festif, en se mettant en costumes d'époque, en pavoisant leur domicile, en agitant des fanions tricolores au bord de la route.
Divers
Un devis pour changer les portes du service technique est chiffré à 6000 € HT. Budget 2025
Reprise des passages piétons prévus suite à devis VA BTP de l'ordre de 7000 € pour 3 ouvrages.
Un miroir a été demandé pour la sortie de la rue des Battans, en attente de l'accord du propriétaire.

Séance du 3 mars 2025 à 20h

2025 01°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 NOVEMBRE 2024

2025 02°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

Le Maire Jean-Luc FRECHARD explique que les comptes de gestion, établis par le percepteur, sont identiques aux comptes administratifs. Il présente les différents comptes de gestion pour l'exercice 2024.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
CONSIDERANT qu'il n'y a aucune objection à faire
DECLARE que les comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2024 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2025 03°) COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2024

2025 04°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

BUDGET GENERAL
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit **58533.03 €** à la section d'investissement du budget général 2025.

BUDGET CAMPING
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de reprendre l'excédent d'exploitation de **29458.30 €** à la section d'exploitation du Budget Camping 2025 et de reprendre l'excédent d'investissement soit **23717.76 €** à la section d'investissement du Budget Camping 2025.

2025 05°) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR 2025 AU BUDGET GENERAL

Les subventions proposées s'élèvent à **18950 €** (20040 € en 2024).

Parmi les plus importantes : Une subvention de **8500 €** à l'école du Chalmont.
Une subvention de **2000 €** est proposée pour le Comité des fêtes et de **2000 €** pour le comité de Jumelage. Pour l'OT du Val d'Argent, **2500 €** sont inscrits pour l'organisation du concours des maisons fleuries et des nounours et lutins.
En ce qui concerne les voyages scolaires, il est proposé de maintenir la participation communale à **6 €** par jour et par enfant.
Une aide financière d'un montant de **400 €** est accordée à l'association du Val des Gouttes pour soutenir les diverses manifestions au cours de l'année. Une aide exceptionnelle de **800** € est également proposée pour les 75 ans de l'association et l'alevinage du Rombach et 500 € pour les Branchés pour l'organisation de la St Patrick.
Une subvention de **10 €** par bip de téléassistance est accordé aux associations Delta Revie et APA dans la limite de **200 €.**
Christian Pion, président des branchés, ne prend pas part au débat ni au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
APPROUVE les subventions citées en annexe.
DECIDE d'inscrire ces dites subventions au Budget Général 2025.

2025 06°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025

Le Maire propose de reconduire les taux 2024 pour 2025.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de voter les taux TH, TFB et TFNB figurant dans le tableau ci-dessous:

Désignation des Taxes	Bases Prévisionnelles 2025	Taux	Produits avec les bases 2025
Taxe d'Habi résidence secondaire	142 600 €	8.87%	12 649 €
Taxe Foncière Bâti	870 400 €	23.82%	207 329 €
Taxe Foncière Non Bâti	74 400 €	47.72%	35 504 €
TOTAL			255 482 €

2025 07°) APPROBATION DES DIFFERENTS BUDGETS EXERCICE 2025

2025 08°) MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION ET DES GESTIONNAIRES DE CERTIFICATS AU SEIN D'UNE COLLECTIVITE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
DONNE son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et DOCAPOST FAST
DONNE son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin ;

2025 09°) ACHAT DE TERRAIN

Le Maire propose l'acquisition d'un terrain situé rue de Naugigoutte et appartenant à M Gérard Hinsinger.
Le terrain de 84 m² est proposé à la vente pour 3000 €. Compte tenue de son implantation au niveau du carrefour du col de Fouchy, ce terrain n'a jamais été régularisé et est utilisé par la commune, sapin de Noël et fleurissement, le maire propose de faire son acquisition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'acquérir la parcelle 465 section 12 d'une superficie de 84 m² auprès de M Gérard Hinsinger au prix de 3000 €.
PRECISE que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.
CHARGE le maire de signer les actes nécessaires à l'acquisition de ces terrains.

2025 10°) LOCATION DE LA PECHE

Le Maire informe le conseil de la demande de la Société de Pêche de Rombach le Franc « les chevaliers de la Gaule » pour louer la pêche sur le Rombach et ses affluents situés sur le ban communal.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de concéder le droit de pêche sur le ban communal de Rombach à la société « les chevaliers de la Gaule » moyennant une redevance fixée annuellement par le conseil municipal de **100 €**.
La présente concession prend effet au 2 février 2024 jusqu'au 1er février 2033.

2025 11°) LOCATIONS DE TERRAINS

Le Maire informe le conseil que plusieurs concessions de terrains sont venues à échéance, aussi il est proposé de les renouveler par tacite reconduction moyennant une redevance annuelle

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de renouveler les concessions communales pour les terrains et les locataires selon tableau en annexe moyennant une redevance annuelle
Les présentes concessions prennent effet au 1er janvier 2025.
Ces concessions sont valables neuf ans, renouvelables chaque année par tacite reconduction étant entendu que la commune pourra y mettre fin en cas de besoin et les chemins ruraux restent hors location et accessibles.

2025 12°) TARIFICATIONS 2025 BUDGET GENERAL

Le Maire propose de voter les tarifs complémentaires pour l'année 2025 du budget général concernant la mise à disposition d'espaces publics principalement durant le carrefour du Patchwork En concertation avec les différentes communes et la Communauté de Communes du Val d'Argent, il a été décidé d'harmoniser le montant de ces redevances à :

- 0,10 €/m² pour l'espace public
- 0,30 €/m² pour les bâtiments publics

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE les tarifs complémentaires 2025 du budget général comme ci-dessus mentionné,

2025 13°) REVISION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Ci après, proposition des nouvelles attributions de compensation versées à l'issue de cette procédure de révision :

	AC initiales composante "fiscale"	Prélèvements FPIC	Reversements FPIC	Prise en charge frais piscine théâtre + transport piscine	AC révisées 2024
LIEPVRE	840 987 €	-52 533 €	12 122 €	0 €	800 576€
RLF	25 851 €	-15 220 €	10 509 €	0 €	21 140 €
SCAM	206 903 €	-38 619 €	22 108 €	3 359 €	193 751€
SMAM	601 862 €	-112 040 €	55 345 €	457 983 €	1 003 150€
TOTAL	1 675 603 €	-218 412 €	100 084 €	461 342 €	2 018 617€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VALIDE la révision des attributions de compensation comme ci-dessus mentionné dans le tableau récapitulatif.

2025 14°) DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le maire fait part au conseil de demandes de financement auprès des partenaires institutionnels. La demande porte sur un programme de travaux pouvant être financés dans le cadre du pacte pour les ruralités de la région Grand Est et la reprise des passages piétons dans le cadre des amendes de police auprès de la CeA. Les dépenses sont prévues au budget 2025.

LIBELLE DU PROJET	COÛT DU PROJET HT	MONTANT TTC
Projet dans le cadre du pacte pour les ruralités	40 210.45 €	47 292.54 €

Reprise complète de passages piétons (amende de police)	20 193.41 €	24 235.69 €

2025 15°) DEMANDE DE SUBVENTIONS SITE « AURORA »

Le maire fait part au conseil de demandes de financement auprès des partenaires institutionnels pour les travaux concernant le site de l'AURORA. La demande porte sur un programme de travaux qui sera réalisé sur deux années, une 1ere tranche étant prévue au budget 2025.

LIBELLE DU PROJET	COÛT DU PROJET HT	MONTANT TTC
Rénovation de la salle festive « Aurora »	468 324.46 €	561 989.35 €
Rénovation du gite familiale « Aurora »	212 050.50 €	254460.60 €

2025 16°) PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE A LA PRÉVOYANCE DE SES AGENTS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE : De fixer le montant de la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 21.15 €/mois à compter du 1er janvier 2025.
Ces montants seront revalorisés chaque année selon un taux identique à l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale

DIVERS

1. **Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)**

Pas d'information

2. **Point sur antenne de téléphonie mobile à la Hingrie et Reseau Enedis 20 KV**

Le site de l'antenne est validé par Orange sur un terrain communal le long du chemin du Creux Chêne. Elle concernera les quatre opérateurs Orange, SFR, Bouygues et Free.
Concernant le réseau 20 KV, les vallons de Pierreusegoutte et Naugigoutte bénéficient désormais d'une mise en souterrain. Reste en aérien les réseaux desservant la Hingrie, la Grand goutte, le fond de Naugigoutte et le Prérébois, la Longire et le fond de Pierreusegoutte. A noter que ces réseaux sont maintenant séparés et qu'un aléa restera confiné sur le réseau concerné évitant une coupure sur les autres réseaux.

3. **Ecole bilingue**

Proposition du rectorat de suppression d'une classe maternelle bilingue alourdissant considérablement les effectifs par classes. Le conseil demande au maire d'intervenir pour le maintien de cette classe

4. **Bulletin municipal**

Proposition d'article pour le prochain bulletin municipal

5. **Tour de table**

Alain Larchevêque rappelle la demande de mise à disposition de sacs plastiques et poubelles pour chiens au bas du village. L'implantation se fera sur le parking de la scierie ou sur placette près de la croix des Beaux Champs.

Séance du 30 juin 2025 à 20h

2025 17°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 MARS 2025

2025 18°) DBM 1 BUDGET GENERAL

Le Maire propose un virement de crédit de 13000 € du chapitre 23 au chapitre 204 afin d'honorer une facture d'Enedis liée au raccordement du chalet de chasse de la Vaurière.

2025 19°) LOCATION DE TERRAIN

Le Maire informe le conseil de la demande de M Y. Kortmann de location de terrain agricole à Vourogoutte et Voulhimont. Un projet d'aménagement touristique est prévu sur le sommet de Voulhimont, site qui offre une

magnifique vue sur le village. Il est nécessaire de garantir les accès à ce site qui se situe à proximité du sentier balisé CV qui relie Lièpvre au col de la Hingrie. Par ailleurs, les chemins ruraux restent accessibles à tous.
Aussi il est proposé d'accepter cette location de terrain avec les contraintes définies ci-dessus moyennant une redevance annuelle

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de renouveler la concession communale à M Y. Kortmann cadastrés
Section 14 parcelle 99 pour 4 hectares
Section 14 parcelle 100 pour 0.28 ares
Section 13 parcelle 61 pour 35 ares
moyennant une redevance fixée annuellement par le conseil municipal
La présente concession prend effet au 1er janvier 2025.
Cette concession est valable neuf ans, renouvelable chaque année par tacite reconduction étant entendu que la commune pourra y mettre fin en cas de besoin et le sommet de Voulhimont et les chemins ruraux restent hors location et accessibles.

2025 20°) RAPPORTS D'ACTIVITE

Le maire fait part au conseil du rapport d'activité de la communauté des communes du Val d'Argent et du SDEA concernant le service d'adduction d'eau potable.
Le rapport d'assainissement et du Smictom sont également présentés pour information.

2025 21°) COMPOSITION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à **24 le nombre de sièges du conseil communautaire** de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales *(*ordre décroissant de population)*	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Sainte-Marie-aux-Mines	4 945	12
Sainte-Croix-aux-Mines	1 756	5
Lièpvre	1 647	5
Rombach-Le-Franc	785	2
TOTAL	**9 133**	**24**

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Argent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
DECIDE de fixer, à 24 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Argent, réparti comme suit :
Sainte Marie aux Mines : 12 sièges
Sainte Croix aux Mines : 5 sièges
Lièpvre : 5 sièges
Rombach le Franc : 2 sièges

DIVERS

1. **Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)**

Pas d'information

2. **Mise en place de plateau berlinois rue de Pierreusegoutte**

Le conseil refuse par principe ce type d'aménagement dans les rues du village. Outre le coût, l'efficacité de ce type d'ouvrage n'est que très ponctuelle au niveau de l'ouvrage avec des impacts environnementaux de part les freinages et ré accélérations.

3. **Antenne de téléphonie à la Hingrie**

Le maire fait part au conseil des différentes démarches restées vaines pour déplacer l'antenne. Le permis étant accordé et toutes les études finalisées, Orange reste figé sur sa position.

La séance est levée à 21h

2025 22°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 OCTOBRE 2025

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2025.

2025 23°) TARIFICATIONS 2026 BUDGET GENERAL

Le Maire propose de voter les tarifs communaux pour l'année 2026 du budget général en tenant compte de l'inflation de 1.4%.
Le Maire propose deux tarifs nouveaux indexés sur l'indice de référence des loyers :
300 € mensuel pour la location des locaux de la MAM
60 € mensuel pour la location du chalet de chasse du lot N°3.

2025 24°) TARIF DU CAMPING 2026

Afin de mettre à jour les annonces publicitaires pour 2026, il est proposé de fixer dès à présent les tarifs 2026. Proposition sans augmentation.

2025 25°) ETAT DE PREVISIONS DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER POUR 2026

L'Office National des Forêts propose un plan prévisionnel des coupes et un programme de travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre au courant de l'année 2026 dans notre forêt bénéficiant du régime forestier. Globalement, l'EPC présenté, pour 2026, par l'ONF génère des recettes brutes pour 144 000 € en coupes à façonner et 16 600 € en vente sur pied. Les recettes nettes sont estimées à 53 050 € hors honoraires et des travaux sont proposés pour
20 955 €. Le maire propose de prendre en compte les travaux liés au parcellaire, à la régénération de la forêt avec la plantation de cèdre de l'Atlas et la protection contre les dégâts de gibier avec application de répulsif sans mise en œuvre de clôtures. Il propose de réduire légèrement le montant des travaux concernant l'entretien du réseau routier.
Compte tenu de toutes les dépenses liées à la forêt, le bilan global présenté est quasi équilibré en intégrant les impôts locaux liés à la forêt.

2025 26°) DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le maire explique que la commune a fait l'acquisition du site de l'Aurora auprès de l'association éponyme en s'engageant sur le principe de mettre à disposition ce site pour les familles comme c'était le but de l'association. Bien évidemment, ces bâtiments anciens sont à réhabiliter en totalité. Le but est de transformer un des bâtiments en salle festive et l'autre bâtiment en gite pour famille. Il est proposé de présenter ces travaux de transformation au titre de la DETR afin de bénéficier d'un financement de l'Etat. Ces projets sont inscrits au niveau du PTRTE du PETR de l'Alsace Centrale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de réaliser cet investissement pour un montant total, hors honoraires,
de 186 500 € HT soit 223 800 € TTC pour le gite familial
de 408 815 € HT soit 490 578 € TTC pour la salle festive
au courant des années 2026 et 2027.
SOLLICITE auprès de l'Etat (DETR ou DSIL) une subvention de 30 % pour aider au financement de la rénovation de ces bâtiments.
ARRETE le plan de financement suivant : Subvention Etat sollicitée **178 600 € soit 30 %**

Autofinancement	535 778 **€**
TOTAL TTC	**714 378 €**

2025 27°) APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

2025 28°) RAPPORTS D'ACTIVITES ET CFU 2024 DE TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

Le maire fait part au conseil du rapport d'activité de Territoire d'Energie Alsace et du comte financier unique.

2025 29°) VENTE D'UN VÉHICULE COMMUNAL

Le Maire informe le conseil que Monsieur Jérôme JEHL domicilié à Châtenois serait intéressé par l'achat, pour pièces détachées, du véhicule communal suivant :
TOYOTA HI-LUX 4X4
Immatriculation : 8736 XG 68 Date de première mise en service : 18/10/2000

Etant entendu que ce véhicule ne passerait plus au contrôle technique, le Maire propose sa vente à M JEHL au prix de 2500 €.

DIVERS

Battues de chasse
Liste des battues :
Lots n° 1 et 2
Samedi 25 octobre 2025, Samedi 15 novembre 2025, Samedi 29 novembre 2025, Samedi 13 décembre 2025
Dimanche 14 décembre 2025, Samedi 17 janvier 2026, Samedi 31 janvier 2026

Lot n° 3
Samedi 1 novembre 2025, Dimanche 2 novembre 2025, Samedi 22 novembre 2025, Dimanche 23 novembre 2025
Samedi 13 décembre 2025, Dimanche 14 décembre 2025, Vendredi 2 janvier 2026, Samedi 24 janvier 2026
Dimanche 25 janvier 2026, Lundi 26 janvier 2026 (poussée), Samedi 31 janvier 2026 (poussée)

Acquisition tracteur
Le marché pour l'acquisition d'un tracteur a été signé au niveau de l'UGAP depuis presque 1 an. Le tracteur est enfin sorti de la chaine de montage et est chez l'équipementier pour les équipements hivernaux.
Subventions
La commune bénéficie d'une subvention de 50% sur 20 000 € de la CeA pour la remise en état des passages pour piétons.
Par ailleurs, la Région Grand Est apporte une aide pour les petites communes rurales de 30% sur une enveloppe max de 40 000 €. Les travaux concernent l'isolation de la mairie, la réalisation de placards, le reprise des portes du hangar technique et la rénovation du patrimoine cultuel (autels latéraux et tableau de Ste Rosalie).
Nounours
Le jury visitera le Val d'Argent le 1er décembre : Pascaline Lotz fera partie du jury pour Rombach.

La séance est levée à 22h00.

Vous organisez une manifestation… Faites le savoir !

TLVA diffuse gratuitement vos informations en vidéo texte sur le canal local : annonce@tlva.fr
Par ailleurs, la communauté des communes du Val d'Argent adhère au Service Local de Radio AZUR FM
(92.9 Sélestat – 89 Colmar – 91.9 Munster). site internet : www.azur-fm.com.
N'hésitez pas à envoyer directement vos informations (si possible 15 jours avant) de préférence par mail à :**contact@azur-fm.com**
Objet : « Service Local »
Pour la diffusion de spots, jeux d'antenne, animation…
Radio AZUR FM, Service Local 03 88 92 05 05
101, route de Colmar 67600 SELESTAT

INFORMATIONS DIVERSES ET SERVICES A LA POPULATION

INSCRIPTION EN MAIRIE.
Toute personne s'installant ou quittant le village est priée de le faire savoir à la mairie.
Cette démarche facilite les démarches administratives et permet la mise à jour de notre fichier « population ».
Par ailleurs, il est rappelé que l'inscription sur la liste électorale n'est faite qu'après en avoir fait la demande sauf pour les jeunes gens habitant Rombach et atteignant la majorité.

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE
Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence destiné à la protection des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.
La loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004.

LA PERMANENCE DU DEPUTE Hubert OTT
M. Hubert OTT
Député de la 2ème circonscription du Haut-Rhin
3 rue des Champs
68124 WINTZENHEIM LOGELBACH
Horaires d'ouverture au public : de 8h30 à 12h, du lundi au vendredi
Tél. 03 69 85 48 30
mail : hubert.ott@assemblee-nationale.fr

MISSION LOCALE
Une permanence de la Mission Locale est assurée tous les lundis de 8h30 à 12h au centre socio culturelle. Cette permanence s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et son but est de trouver une solution d'intégration dans le monde du travail. **Tél. : 03 89 58 78 04 ou à Sélestat au 03 88 58 00 15**

CONCILIATEUR DU CANTON
Une permanence du conciliateur est assurée à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines sur rendez-vous. **Tél. : 03 89 58 33 60**

INFORMATION RETRAITE
Caisse **R**égionale d'**A**ssurance **V**ieillesse (C.R.A.V.)
36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX **Téléphone : 39 60**

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE
Contact au 810 25 68 10 Fax : 03 89 41 99 72

DEGATS DE GIBIERS
Pour les dégâts de gibiers, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès des estimateurs en fonction des types de dégâts : dégâts de sangliers ou dégâts de grand gibier sur arbres. Les déclarations se font par internet fids68.fr

PERMANENCES FRANCE SERVICES
L'offre France Services a été initiée en 2021 (labellisation en octobre 2021) et est pleinement effective depuis 2022.
Ce service propose un accompagnement pour les démarches administratives et numériques du quotidien (santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, France travail, permis de conduire, RSA, accompagnement au numérique...).

Un accompagnement des personnes se fait par deux agents à la mairie de SMAM équipés d'un accès informatique à destination de l'ensemble des habitants de la vallée.
A cet accueil s'ajoutent des permanences de différents organismes, la CPAM, DGFIP, MSA, URSSAF, La Poste, France travail, Chèque énergie, à raison d'une fois par semaine ou par mois selon les organismes.

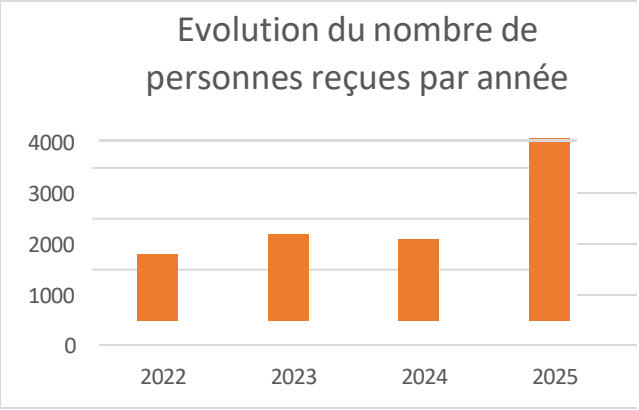

horaires d'ouverture :
(Libre ou sur rendez-vous)

Lundi : 8h-12h

Mardi : 8h-12h

Mercredi : 8h-12h /14h-17h

Jeudi : 14h-19h

Vendredi : 13h-17h

Contact :

- Léo GEHIN : population-France-services@valdargent.com ; Tel : 03 89 58 33 81
- Cathy LANG : franceservices@valdargent.com ; Tel : 03 89 58 33 82

LES SERVICES POUR NOS ANCIENS

Rappel pour nos anciens des services mis en place pour les aider quotidiennement et rompre l'isolement.

- **L'APAMAD** : a pour vocation d'accompagner les personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou l'handicap ainsi que leur famille. Ce service propose le soutien à domicile, des accueils de jour, une aide aux aidants et une protection juridique des majeurs fragilisés. Téléphone : 03 89 32 78 78
- **L'APALIB** : Une large gamme de services où est proposée ménage, repassage, livraison repas, jardinage et petits travaux, visite à domicile, des animations et des résidences-services. Téléphone : 03 89 32 78 78
- **LE FANAL** propose une garde itinérante de nuit et des interventions à toute heure de la nuit. Téléphone : 03 89 32 78 78
- **LE PÔLE GERONTOLOGIQUE DE RIBEAUVILLE - SAINTE MARIE-AUX-MINES** qui a mis en place un service social pour les personnes âgées de plus de 60 ans avec un lieu d'accueil et des professionnels à l'écoute (conseils, services et prestations adaptés à la situation, un accompagnement aux projets destinés à améliorer le quotidien et un soutien à la personne et aux aidants)
- **LE CENTRE MEDICO-SOCIAL de SAINTE MARIE-AUX-MINES** pour un service de proximité, d'accueil, d'écoute et de soutien pour toutes les personnes rencontrant des difficultés personnelles ou familiales. Téléphone : 03 89 58 74 02
- **Centre de soins de LIEPVRE** : Soins infirmiers. Téléphone : 03 89 58 74 02

<u>Les animations :</u>

- **LE CENTRE SOCIO-CULTUREL DU VAL D'ARGENT** qui met en place différentes activités (jeux de société, sorties, des après-midis à thème et des repas à toutes les personnes du Val d'Argent).
  Téléphone : 03 89 58 37 12
- **Le CLUB DU VAL DES GOUTTES** qui organise des sorties et animations. Téléphone : 03.89.58.90.53
  Reprise des activités avec un repas « Fêtes des mères » à l'auberge de Pierreusegoutte avec

plus de 60 convives.

HABITATS

ESPACE INFO ENERGIE
Sur RV au **03 88 92 00 43**
INFO LOGEMENT LES PERMANENCES DE L'ADIL
LOCATAIRES OU BAILLEURS, Vous avez des problèmes liés à la location d'un appartement ou vous vous posez des questions juridiques, un agent de l'ADIL pourra vous conseillez
ADIL : www.adil68.org
Permanence :
3ème jeudi du mois de 9h à 12h RV au **03 89 21 75 35**

RAVALEMENT DES FAÇADES
Préservons notre patrimoine bâti
Choix des couleurs : une palette des coloris utilisables est disponible en mairie.

SMICTOM

Ouverture des déchetteries : toute l'année du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Tél. : 03 89 58 80 85
Smictom : 03 88 92 27 19.

Ramassage de la poubelle jaune les vendredis des semaines impaires

Collectes spéciales sur le village

COLLECTE DES BOUTEILLES ET POTS uniquement EN VERRE
Pas de verres (pour boire) cassés ni de miroir ou vitrage cassé
Des conteneurs sont à votre disposition sur le parking de la scierie, sur la place des fêtes, à l'Espace Raymond HESTIN et au camping.
COLLECTE DE VETEMENTS ET CHAUSSURES USAGES
Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes.
COLLECTE DES VIEUX PAPIERS
Une benne est à disposition 1 fois par trimestre sur la place des fêtes.
DECHETS DE TAILLE
Des opérations spéciales sont organisées selon les besoins avec information dans les journaux, dépose des sapins de Noël, de déchets de taille…. Les végétaux peuvent être amenés sur la place des fêtes dans un endroit matérialisé puis ils seront broyés en fin de collecte.
TOUTES LES AUTRES COLLECTES SONT EN DECHETTERIE
Outres les encombrants électro ménagers, télé, meubles, matériels de sports, …
- Les huiles végétales ou minérales
- Les batteries de voiture et piles usagées
- La vaisselle cassée et les pots en terre cuite
- Les vitres et miroirs
- Les peintures, décapants et solvants
- Les ampoules et tubes « néon »

Ces déchets sont à déposer dans les conteneurs spéciaux prévus à cet effet.

Quelques règles de bonne pratique et de respect mutuel pour profiter, les uns et les autres, de nos belles forêts

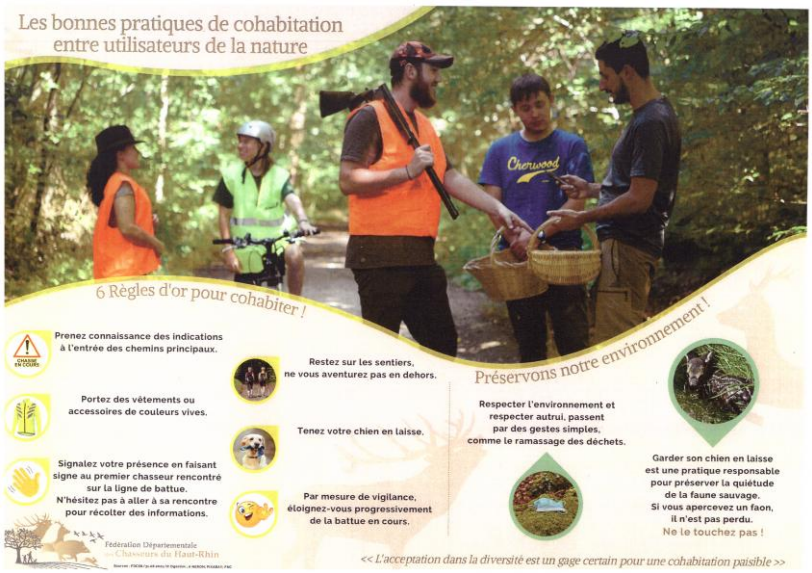

Reprises des règles concernant la chasse

Tous les terrains sont chassables y compris chasseurs postés contre une habitation.
Pratique de battues de novembre à fin janvier avec information par panneaux
Tirs postés du 14 avril au 15 février.
Chien obligatoirement en laisse en forêt du 15 avril au 30 juin et à porté de voix du maitre le reste de l'année.

DEGATS DE GIBIERS

Pour les dégâts de gibiers, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès des estimateurs en fonction des types de dégâts : dégâts de sangliers ou dégâts de grand gibier sur arbres. Les déclarations se font par internet fids68.fr

Listes des battues 2025/2026

Lots n° 1 et 2
Samedi 25 octobre 2025
Samedi 15 novembre 2025
Samedi 29 novembre 2025
Samedi 13 décembre 2025
Dimanche 14 décembre 2025
Samedi 17 janvier 2026
Samedi 31 janvier 2026

Lot n° 3
Samedi 1 novembre 2025
Dimanche 2 novembre 2025
Samedi 22 novembre 2025
Dimanche 23 novembre 2025
Samedi 13 décembre 2025
Dimanche 14 décembre 2025
Vendredi 2 janvier 2026
Samedi 24 janvier 2026
Dimanche 25 janvier 2026
Lundi 26 janvier 2026 (poussée)
Samedi 31 janvier 2026 (poussée)

LE SERVICE D'URBANISME

Autorisation d'urbanisme- Saisie par voie électronique

A compter du 1er janvier 2022, **le principe de saisine par voie électronique (SVE)** s'applique **aux demandes d'autorisations d'urbanisme (ADS),** permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Pour la commune de Rombach le Franc, c'est l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) qui est chargée de mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Les services de la commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du télé service, sont disponibles en mairie. https://appli.atip67fr/guichet-unique
Pour aller plus loin : https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematerialisation-des-autorisations-durbanisme

LES EVENEMENTS MARQUANTS DU VILLAGE

LE 80EME ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE LA VALLEE FIN NOVEMBRE 1944

Organisée par le Souvenir Français de la Vallée de Ste Marie aux Mines et Montagne et avec le soutien financier de la communauté des communes, cette commémoration s'est déroulée le dimanche 24 novembre. Au fil des 4 communes de la vallée, des recueillements devant les monuments aux morts avec lecture de témoignages, un défilé de véhicules militaires d'époque venus des Vosges accompagnés de locaux ont contribué à donner à cette journée une dimension toute particulière.

La mairie pavoisée avec croix de Lorraine et drapeaux américains.

Les écoliers des classes bilingues ont participé avec enthousiasme à la cérémonie.

De nombreuses figurations en costume d'époques.
Félicitations à tous d'avoir participer à cette belle fête.

HISTOIRE DE NOTRE VILLAGE FRONTIERE DURANT L'ANNEXION DE FAIT DU 16.06.1940 A LA LIBERATION LE 27.11.1944

Dès la défaite de juin 1940, la ligne de crête des Vosges, passant par le col de la Hingrie, redevint l'ancienne frontière ayant séparé les deux pays à la suite du traité de Francfort de 1871.
C'était l'annexion de fait de l'Alsace, en violation du droit des peuples et de l'armistice de juin 1940.

Notre village devint alors un lieu de passage privilégié de la frontière avec une filière d'évasion et un centre d'accueil et d'hébergement. Les soldats français, prisonniers de guerre, retenus dans les camps d'internement situés en territoire allemand, tentèrent très tôt de s'évader. Les réseaux clandestins et les cheminots dirigèrent les évadés, recueillis en Alsace, vers les localités du Val d'Argent proches de la frontière.

De Sélestat, ils prenaient le train en direction de Sainte Marie et beaucoup descendaient à Lièpvre, puis remontaient à Rombach. Les habitants les réconfortaient, les nourrissaient et les hébergeaient en attendant le moment favorable où des passeurs, hommes ou femmes courageux, les prenaient en charge pour les conduire de nuit, par des sentiers forestiers, de l'autre coté de la montagne. Le trajet pouvait durer plus de trois heures.

Les évadés se dirigeaient alors vers Lubine où les filières vosgiennes assuraient la poursuite de leur aventure vers Saint Dié, Epinal et au-delà. La frontière était surveillée en permanence par des douaniers allemands et un poste fixe était installé dans une salle du bâtiment de l'école de la Hingrie.

Des documents bien cachés

Les Rombéchats aimaient bien se souvenir de ceux qu'ils avaient aidés lors de ces passages délicats. Aussi, beaucoup notaient le nom et l'adresse de ces personnes afin de pouvoir les retrouver sitôt la guerre terminée en espérant de leur nouvelle. Bien sûr, cette opération était très dangereuse car il ne fallait surtout pas que des mains ennemies disposent de ces documents. C'est ainsi qu'à la Rochette, Paul Marchal avait caché cette liste dans le double fond d'une ruche laissant le soin à plus de 50 000 abeilles de veiller sur elle.

Cette activité clandestine et dangereuse engagea beaucoup d'hommes et de femmes exemplaires et aussi l'ensemble du village car il fallait une totale discrétion. Par la suite, d'autres personnes se sentant menacées par des représailles ou désireuses de gagner la zone libre pour rejoindre des mouvements de résistance, utilisèrent cette filière. A mesure que les bruits d'incorporation de force des jeunes gens dans l'armée allemande se répandaient, certains se décidèrent à quitter l'Alsace par ces mêmes filières. Les risques étaient grands, l'existence du camp de concentration de Schirmeck et le camp d'extermination du Struthof avaient de quoi faire réfléchir et poser des cas de conscience terribles.

Le présent récit porte essentiellement sur le passage de la "frontière". Ce n'est qu'une partie des activités de nos compatriotes à travers la "Résistance".
D'autre part, les aventures vécues par tous ceux qui ont été engagés dans les opérations militaires sur les territoires de l'Europe, de l'Afrique et même sur les océans méritent notre profonde admiration et un souvenir ému à ceux qui n'ont pas vécu le bonheur de la libération.

La conduite héroïque et collective des habitants de Rombach a valu à la commune une citation à l'ordre de la division avec attribution de la croix de guerre :

La commune de Rombach-le-Franc a été pendant l'occupation un centre de passage pour les prisonniers de guerre français évadés des camps allemands. Environ 500 prisonniers ont pu regagner leur pays grâce à l'aide des habitants de Rombach-le-Franc.
50 ans plus tard, les accords de Schengen entrés en vigueur à partir du 26 mars 1995, abolissent les frontières entre nations voisines.

Si l'Europe se construit, c'est un avenir d'espérance qui s'annonce et qui interdira à tout jamais des conflits armés entre pays voisins et civilisés.

Edmond Didierjean

Un barrage anti-char au carrefour du Col de Fouchy

En 1944, les Allemands construisent un barrage antichar pour enrayer l'offensive alliée qui devait venir du Col de Fouchy.
Henri FEIL nous raconte :" Tous les hommes valides, qui n'étaient pas mobilisés par la wehrmacht, sont réquisitionnés "für schanzen". Certains devaient aller jusqu'au sommet des Vosges, creuser des tranchées pour le front. Quelques-uns étaient restés au village pour construire un barrage antichar entre la maison de Marcel Tourneur et l'atelier de tissage de mon grand père François Feil. Il s'agissait de planter de grosses billes de bois, d'environ 30 à 40 cm de diamètre, 2 m dans terre, 2 m hors de terre, de part et d'autre de la route. Ce, sur deux rangs entre lesquels furent entassés des rouleaux de tissage vides, le bois de chauffage des voisins et, pour terminer, des grumes sur toute la largeur de l'ouvrage. Tout ceci, naturellement, se passait sous la direction de militaires allemands. Cet édifice fut ensuite miné par l'armée allemande.
Personne ne se doutait que, de derrière les volets, quelqu'un ne perdait de vue aucun des gestes de ces soldats.
Le lendemain, Mr Marcel Tourneur retirait, une à une, toutes les mines, après avoir méticuleusement coupé les fils de fer qui les reliaient. L'initiative de Marcel Tourneur a préservé notre quartier. En effet, au courant de la nuit, des soldats allemands avec une voiture attelée de chevaux et chargée de vivres et de munitions furent arrêtés par le barrage. Les soldats ont décidé de faire la chaîne pour passer la cargaison.
Il aurait suffi d'une mine oubliée et nous aurions eu droit un "beau" feu d'artifice. Quelques jours plus tard, à l'arrivée des premiers Américains, les grumes qui constituaient la partie supérieure du barrage furent sciées en leur milieu par les hommes du quartier. Après quoi, François Chapelle qui avait attelé son bœuf, tirait ces grumes sur le bord de la route. Le bois de chauffage et les rouleaux ont été remis à leur place et la route était libre pour l'arrivée des premiers véhicules des troupes alliées.

Le barrage antichar au carrefour de la route du Col de Fouchy

LA LIBERATION

Rombach fut libéré par l'infanterie américaine. Peu de tirs d'artillerie sur le village ; les obus sifflaient au-dessus de nos têtes pour atterrir je ne sais où. Je me souviens d'un obus tombé au cimetière et d'un autre dans le jardin de François Chapelle. Il y eu également quelques obus qui éclatèrent en l'air, libérant des tracts éparpillés par le vent. Ces papiers comportaient des recommandations et les traductions des principaux mots anglais. Un gros éclat de ces obus est tombé dans la cheminée chez Eugène Fréchard.
Puis les premiers Américains arrivèrent à pied, par le château d'eau, par le Raingai. Après avoir longé la colline derrière chez Henri Philippe et Edouard Hinsinger, la colonne traversa le Rombach par le pont de Henri Guerre. Une mitrailleuse fut installée sur le rocher derrière chez Edouard Conreaux, pendant que la colonne continuait son avancée, frôlant les maisons à gauche de la route.
Un petit groupe de Cosaques décidé à résister et cantonné dans la ferme Propeck au Feignet avait été signalé aux Américains. Bientôt, les mitrailleuses crépitèrent. Des obus de mortiers de petits calibres éclataient le long du chemin du Feignet. Après quoi les soldats sont montés à l'assaut de la ferme. C'est à ce moment qu'une balle, après avoir ricoché sur le montant de la porte du café central, s'est logée dans le bras de Denise Roudot. Peu après, deux soldats blessés étaient amenés dans une chambre chez Henri Mathieu, dans l'attente du médecin de campagne. L'un d'eux, couché sur le lit avait le talon transpercé, l'autre sur un matelas à même le sol avait une balle dans le cou. Par ailleurs, un jeune lieutenant allemand avec une poignée d'hommes résistait à la Longire. Je me souviens de leur passage, en tant que prisonniers, sous la huée de villageois.
Ces anecdotes, concernant surtout mon quartier du haut du village, vont certainement réveiller la mémoire chez plusieurs d'entre vous. En regroupant nos souvenirs, nous pourrions laisser à nos descendants, une partie de l'histoire de notre village. "

La construction du barrage.
On reconnait de gauche à droite, encadrés par un officier allemand, Louis Perrin, Ernest Hinsinger, l'officier, Louis Pauly, Raymond Marco, Joseph Hug, Henri Fréchard, François Marchal, Joseph Keller et Lucien Marchal

Témoignages de la Libération de Rombach-le-franc 28 & 29 novembre 1944

Recueillis auprès de Monique Ménétré épouse WALTER (âgée de 13 ans en 1944) et de Gérard HINSINGER (âgé de 14 ans en 1944)

Lundi 27 novembre 1944, c'est l'automne cela fait 5 ans que Rombach-le-franc est annexé au Reich Allemand, les températures sont particulièrement douces en cette fin novembre 1944. Depuis plusieurs jours les troupes allemandes stationnées à Rombach-le-franc se préparaient à des affrontements imminents, elles avaient déjà dressé un barrage anti-char au bas de la rue de Naugigoutte et fait sauter la route du Col de Fouchy au niveau de la ferme de la Rochette pour entraver l'avancée des troupes alliées. Les Allemands montent ces derniers temps sur la Vaurière mener des combats pour maintenir leurs positions. Les troupes américaines sont sur les hauteurs de Hargoutte et tirent sans relâche des mortiers sur la Vaurière où se trouve la ferme familiale de Gérard HINSINGER. La toiture de la ferme a été transpercée, il y a quelques jours, par un obus américain qui heureusement n'a pas explosé.

Gérard HINSINGER se souvient qu'avec son père ils avaient dû rebrousser chemin en allant à la messe le dimanche 26 novembre 1944, car çà tirait rudement vers Ste Croix aux Mines. Alors l'après-midi tous les deux étaient montés sur le rocher du Chalmont au sommet de la montagne pour avoir une vue de la vallée de Ste Marie aux Mines et sur les combats. La fumée des tirs nourris montait des vallons de Ste Croix aux Mines. Les Américains sont dans la vallée, les troupes progressent, Ste Marie aux Mines et Ste Croix aux Mines doivent être libérées ou en passe de l'être…les Américains vont certainement arriver sur Rombach-le-franc par la ligne de crête de Ste Croix aux Mines par les hauteurs de la Hingrie.

Les bombardements aériens américains se poursuivent depuis plusieurs semaines. Lundi soir 27 novembre 1944, Monique Ménétré, comme toutes les nuits, ces derniers temps, descend passer la nuit à la cave, on y accède par une porte dans la cuisine, c'est une grande cave voutée, car la maison est un ancien relais de chevaux et une ancienne auberge.

Toutes les nuits, Monique y descend avec ses grands parents paternels et ses parents Louise et Henri, sa grande sœur Cécile, ses frères Jean-Jacques, Roger et Pierre, et les voisins de la maison d'à côté réquisitionnée par la Kommandantur Allemande, dont le chef des troupes allemandes ; la cave est spacieuse et chacun tente de trouver sa place pour dormir un peu, échangeant quelques mots dans la promiscuité d'une nuit.

Le chef militaire allemand durant la nuit du 27 au 28 novembre 1944, sachant les Américains tout proches, conseille à la voisine de détruire toutes les photos où la jeune voisine est photographiée avec son amour de pilote allemand, et demande des vêtements civils pour qu'un de ses hommes originaire de la contrée de Wissembourg, un Malgré Nous, puisse ne pas être fait prisonnier par les Américains et rester en Alsace pour regagner son village natal.

Vers 2 - 3 heures du matin le 28 novembre 1944, les troupes Américaines qui avaient progressé par les hauteurs de la Hingrie et par les vallons de Vourogoutte-Vougnigoutte dès le 27 novembre 1944 atteignirent le bas du village. Le chef militaire allemand et ses troupes quittent précipitamment la cave dans la nuit et regagnent la ferme de Gérard HINSINGER à la Vaurière. Ils ne savent pas qu'à la ferme HINSINGER dans la pièce à côté de celle où ils s'établissent sont cachés des jeunes depuis plusieurs mois pour éviter d'être enrôlés dans l'armée allemande ou dans les usines en Allemagne. Gérard HINSINGER, précise que cela a failli mal se terminer, car le chef des troupes allemandes avant de se rendre au dispensaire médical situé dans la ferme Tourneur située à côté de leur ferme avait demandé à ses soldats de fouiller la ferme Hinsinger. Heureusement que ces derniers n'ont pas obtempéré car dans la chambre du fond, plusieurs resquilleurs au travail obligatoire ou à l'incorporation dans l'armée allemande s'étaient fait couper les cheveux et ceux-ci se trouvaient encore au sol ; les soldats avaient alors déclaré à leur chef que RAS (rien à signaler).

Le 29 novembre 1944 au matin, quelques hommes d'âge mûr du bas du village dont le père de Monique s'étaient concertés pour que quelqu'un aille demander au chef des troupes allemandes de se rendre ce qui mettrait fin aux tirs d'artillerie des Américains sur le village de Rombach-le-franc depuis Hargoutte. C'est alors Joseph HESTIN après avoir avalé un verre de schnaps pour se donner du courage qui fut mandaté par les hommes du bas du village pour demander au chef allemand et ses troupes stationnées à la Vaurière de se rendre. Le courageux Joseph HESTIN monte alors vers la ferme HINSINGER. Gérard HINSINGER se souvient que Joseph HESTIN a dit au chef des troupes allemandes « Si vous ne vous rendez pas, je vous crève ». Le chef allemand accepte avec la majorité de ses troupes, seul un soldat allemand refuse et décide de passer dans le val de Villé, celui-ci sera blessé mortellement quelques jours plus tard.

Alors Joseph HESTIN décroche un rideau en crochet blanc de la fenêtre et l'accroche à l'extérieur de la ferme, signifiant l'acte de reddition des troupes allemandes. Les tirs américains des hauteurs de Hargoutte cessant, Joseph redescend alors sur le village de Rombach-le-franc en agitant le rideau blanc, il est suivi des troupes allemandes.

Les troupes allemandes se rendent aux troupes militaires Américaines du Général PATCH Alexander qui au matin du 29 novembre 1944 sont descendues au bas du village et remontent la Vaurière, évitant des combats de la dernière garde préservant les vies des Rombéchats .

Les soldats allemands sont alignés en rang et faits prisonniers par les Américains devant une maison face à la ferme Ménétré ; Alors quelques hommes du bas du village, dont Joseph HESTIN et le père de Monique vont serrer la main des soldats allemands pour s'être rendus, cela ayant mis fin aux tirs d'artillerie sur le Rombach-le-franc et préservant la vie des villageois. Monique craignit pour son père des représailles des résistants zélés de la dernière heure.

Rombach-le-franc est alors libéré le 29 novembre 1944 vers 15H30 !

Témoignages mis par écrit par Corinne Ménétré

ROMBACH ET LA VIE ASSOCIATIVE

Sorties du Club Vosgien Lièpvre Rombach-le-Franc

Août 2024 : Sortie au Mont Pilatus au dessus du lac de Luzerne ou lac des Quatre Cantons en suisse

Le 16 février : randonnée de 10 km autour des mines Charles de Lalaye et du château du Bilstein à Urbeis

Le 26 janvier : Randonnée de 5 km autour du camp celtique près de St Dié

Le 26 mars 2025 randonnée dans la vallée du Hang vers les sources de la Bruche

25 juillet : Visite de l'île de la Mainau, « île aux fleurs » du lac de Constance ou Bodensee. Grâce à son climat particulièrement doux, les plantes tropicales y prospèrent. Aller retour en train depuis Breisach et tour en bateau sur un des plus grands lacs européens à cheval sur l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche.

Les 25 et 26 octobre, une délégation rend visite aux amis Luxembourgeois et Belges de Rombach Martelange

St Patrick avec « Les Branchés »

La St Patrick est animée par le groupe « Irish Stream » de la vallée de Munster

Une bonne ambiance autour de danse folk.
Pour info, des cours de danse folk ont lieu les lundis soir à la salle polyvalente de Rombach

Le comité de jumelage

Visite des amis de Quercy en Vignon dans le cadre du jumelage

Visite, en barque à fond plat, de la Petite Venise à Colmar

L'association « St Martin en Val d'Argent »

Chaque année, l'association organise un défilé nocturne aux lampions dans les rues de Rombach pour la St Martin.
Cette animation, à destination principalement des classes bilingues, est ouverte à toutes les classes du Val d'Argent et rappelle la légende de St Martin. Tartes flambées et chocolat chaud réchauffent les participants à l'arrivée.

St Martin va remettre la moitié de sa cape au mendiant

L'association organise également une boum de fin d'année pour les écoliers de l'école du Chalmont et participe financièrement à une sortie annuelle.

Le 28 juin dernier, organisation de la boum de fin d'année

L'association ne fonctionne que grâce à

Les écoliers des classes bilingues interprètent la légende de Saint Martin le 10 novembre 2023

des parents bénévoles et un appel est lancé pour étoffer les rangs. L'association intègre également le comité des fêtes de Rombach ce qui permet de profiter du matériel de ce dernier. Les parents peuvent également adhérer pour la modique somme de 5 € par an.

Contact : Hélène Aubry Girardin : helenegirardin@hotmail.fr

Comité local du Souvenir Français
Sortie à Colombey-les-deux-Eglises avec la participation des écoles.

Le 24 octobre, une trentaine de jeunes écoliers et collégiens ont visité le mémorial « Charles De Gaule » à Colombey les deux églises. Le matin était dédié à la visite guidée de « La Boiserie » demeure familiale du général. Après une pose photo devant l'ossature d'un mirage IV et un recueillement sur la tombe familiale du général, le groupe a visité le mémorial. Très intéressés par cette visite guidée, certains écoliers impressionnaient par leur connaissance et leurs réponses aux questions du guide.

Devant la stèle du mirage IV, 1er vecteur de la dissuasion nucléaire française.

Recueillement sur la tombe du Général De Gaule.

Les classes bilingues participent activement aux cérémonies patriotiques, ici le 8 mai 2025 à Lièpvre et le 11 novembre à Rombach. Merci à Mme Trovalet et aux parents d'élèves pour leur engagement aux actions mémorielles.

Sortie au Linge le 24 octobre 2024 encadrée par le comité local du Souvenir Français

« Octobre Rose » avec le comité des fêtes

Depuis plusieurs années, le comité des fêtes avec le club vosgien organise une marche de sensibilisation pour le dépistage du cancer du sein le premier samedi d'octobre.
Vente de tee-shirt, accueil matinal autour d'un café et d'une brioche, dégustation d'une tarte flambée au retour de la marche sont proposés. La totalité des bénéfices de cette manifestation sont versés à la ligue contre le cancer. Soit plus de 600 € pour cette année.
On ne peut qu'encourager les Rombéchats à participer toujours plus nombreux à cette journée

Amicale de parachutistes du Val d'Argent
Remise de distinction

M Erhard THIEM est décoré de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, échelon bronze au titre de la promotion du 1er janvier 2025.
Il assure au sein de l'amicale la fonction de porte drapeaux depuis de longues années.

L'association de pêche : les chevaliers de la gaule

L'association propose la location de son local durant l'année et organise des pêches « grosses truites » ou sportives les 7 et 10 juin, les 5 et 8 juillet, les 2 et 4 août et le 6 septembre.

Renseignements au 06 63 59 42 74 ou
par mail : biboulmich@yahoo.fr ou andre.didierjean@vialis.net

Liste des associations du village

CONSEIL DE FABRIQUE	ENGLER Philippe	15 rte de la Hingrie	68660 ROMBACH LE FRANC	06.28.84.36.11	engler.philippe@gmail.com
ST MARTIN EN VAL D'ARGENT	AUBRY Hélène	11bis, rue du Kesbel	68660 LIEPVRE	06.38.46.87.15	helenegirardin@hotmail.fr
LES PRIMA BONS	SCHWEITZER Fabrice	43, Goutte St Blaise	68160 SAINTE CROIX AUX MINES	06.84.09.75.48	fabriceschweitzerhury@gmail.com
MUSIQUE CAECILIA	HINSINGER Stéphane	89 rue du Gal. De Gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.68.34.43.48	steph.h@hotmail.fr
CLUB VOSGIEN	MENETRE Corinne	25 Pierreusegoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	06.74.58.39.31	cmenetre@orange.fr
UNC - AFN	CHATON Christian	24 Creuse des Vignes	68660 ROMBACH LE FRANC	06.80.50.44.74	c.chaton@wanadoo.fr
VAL DES GOUTTES	DIAZ Roselyne	123 rue Naugigoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	06.19.44.67.66	diazroselyne74@gmail.com
AMICALE DES PARACHUTISTES DU VAL D'ARGENT	KOLTAI Eric	56a rue Grien	67680 EPFIG	06.21.55.37.44	unp680saintemarie@orange.fr
SOCIETE DE PECHE	JOUFFREY Pascal	10 rue des Battants	68660 ROMBACH LE FRANC	03.68.07.50.83 06.63.59.42.74	biboulmich@yahoo.fr
ASSOCIATION « LES BRANCHES »	PION Christian	Rue de l'église	68660 ROMBACH LE FRANC		christianpion68@gmail.com
SYNDICAT DES APICULTEURS	FEIL Pascal	55 rue de la Rochette	68660 LIEPVRE	09.89.58.42.29	pascal.feil@wanadoo.fr
GYMNASTIQUE	LEGRAND Christiane	64 rue du Gal. De Gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.92.48	
DONNEURS DE SANG	LEGRAND Didier	44a rue du Gal. De gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.96.46	amicalsang.rombach@gmail.com
COMITE DE JUMELAGE	STOUVENOT Robert	7a, Naugigoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.98.80	strobert@calixo.net
COMITE DES FETES	MENETRE Corinne	25, Pierreusegoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	06.74.58.39.31	corinnemenetre@gmail.com

Le Palmarès du Fleurissement 2024

MAISON & JARDIN	1er prix	FRANTZ Serge 18.75/20
	2ème prix	SPIELMANN Patrick 17.38/20
	3ème prix	RAGASSE Annick 16.25/20
FACADE	1er prix	VERDRET François 15.75/20

Grand Bravo à tous !

Encouragement aux Rombéchats de participer à ce concours qui rassemble une centaine d'in niveau du Val d'Argent.

Rappel : l'inscription est obligatoire

Par ailleurs, la CeA organise également u concours pour les habitations privées selon différentes catégories. Renseignements en mairie

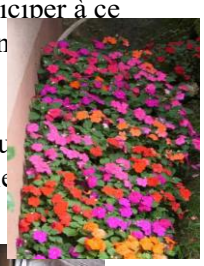

Maison de Serge Frantz

Façade de François Verdret et ses capucines

Concours : La forêt magique des nounours et des lutins en Val d'Argent

Nounours et lutins au sommet de la Creuse des Vignes chez M et Mme Herment, lauréat 2024

Organisé par l'office de tourisme, l'objectif est de se démarquer, en Val d'Argent, des traditionnelles décorations de Noël. Les lutins, personnages plus emblématiques du milieu minier, ont rejoint les nounours pour mystifier les habitants et les touristes. Cette thématique originale a séduit TF1 qui a fait un reportage début décembre en Val d'Argent.

Le concours, sur inscription, devrait se pérenniser en 2026.

Pose du nouveau poste de transformation desservant en lignes séparées le Grandegoutte, Prérébois, La Longire et Pierreusegoutte

Démolition de la dernière cabine haute de transformation au Chambi. Ce poste desservait auparavant tous les vallons coté nord

JOURNEE CITOYENNE

Plusieurs équipes ont travaillé au nettoyage du camping, à l'entretien du massif Creuse des Vignes, et au désherbage des pavés rue de Naugigoutte.

LA SYMPHONIE DE L'EAU DU VAL D'ARGENT

Répétition des Quatre saisons de Vivaldi à l'Espace Raymond Hestin.

L'eau du Val d'Argent avec l'orchestre des musiciens d'Europe

Dans le cadre de leur trentième anniversaire, les Musiciens d'Europe ont donné de multiples prestations dans le Val d'Argent durant l'automne 2024. Merci à l'équipe organisatrice avec Danièle et Jean-Michel Nubel, Béatrice Schirlé, Christine Mazingue et Jean Marie Curti.

Rosalie

Les percussions « Rousseau » ou l'apprentissage musical avec toutes sortes d'objets insolites

CONCERT DE NOEL 2024

Manécanterie de St Jean de Colmar sous la direction de Benoit Kiry ; Très belle prestation, très appréciée en ouverture du marché de Noël

MEDIATHEQUE DU VAL D'ARGENT

La médiathèque est ouverte à tous les publics. Si vous ne pouvez plus vous déplacer pour des raisons de santé, des solutions existent pour profiter de cet équipement en contactant la mairie au 03 89 58 90 53 ou la médiathèque au 03 89 58 35 85 mediatheque@valdargent.com

LE MARCHE DE NOEL 2024

Avec la présence du Père Noël

LA FETE AU VILLAGE

Belle animation le 13 juillet au soir organisée par le comité des fêtes

du comité des
ublic !
ne la braise et les frites, saucisses et merguez sont prises d'assaut !
Les tireuses à bière peinent à suivre le rythme des demis qui défilent au bar.
La soirée s'est terminée par le traditionnel feu d'artifice offert par la commune pour le plaisir de tous les participants à la fête…. et les autres Rombéchats.

Feu d'artifice coloré sur le Rain de l'Annot

LA GUINGUETTE

Organisée dans le cadre des animations « été » de l'office de tourisme avec le groupe « Hopla trio »

Histoire de passer une bonne soirée estivale.

Jean Marc Grassler et son groupe Laimaha

LAIMAHA EN CONCERT A LA SALLE POLYVALENTE EN NOVEMBRE.
Présentation d'un futur album intitulé « Lieudits » avec des compositions de musique rurale sur des lieudits de la vallée. Du Pré de Lune au Creux Chêne en passant par la Grange des Clous, le Cheval Poirier et autre Chat Pendu ou Raincorne, Jean Marc Grassler raconte une fiction musicale, « rurale » mais résolument moderne tantôt métallique, tantôt bestiale et tumultueuse.

ANIMATION PAR LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le temps des passeurs
Durant tout l'été, diverses prestations organisées dans le cadre des animations dans le cadre du label de Pays d'Art et d'Histoire ont animé Rombach.
Visites contées dans les rues du village remarquablement interprétées par la troupe de l'association « Hêtre » de Ste Marie aux Mines

Devant l'église avec l'appui du carnet de notes du curé Gerber qui refusa de prêcher en allemand.

Laure Diebold et Jean Moulin en grande discussion.

Dans le maquis à la Biaise

Dernière scène au pied du Rain de l'Annot derrière l'église

Les 20 ans du label

Dans le cadre des 20 ans du label, des photos anciennes ont été reproduites et exposées dans leur environnement d'aujourd'hui.

La maison LAMOTTE, industriel mulhousien qui a fondé l'usine textile à Rombach en 1904.
L'immeuble était appelé « le Château » et a été démoli au début du XXeme siècle.

NOS JOIES, NOS PEINES

NAISSANCES 2024

JEHL Flora, Emma, Marthe née le 15 mai 2024
De JEHL Johan et METZ Mylène

PERRIN Basile né le 12 juin 2024
De PERRIN Stéphane et FASSLER Mélaine

STOUVENOT Théa née le 5 juillet 2024
De STOUVENOT Olivier et GRANDGEORGE Marion

MARIAGE 2024

STOUVENOT Julien André et OUM Nadine le 18 mai 2024
DELLENBACH David Charlie et CHAPPUIS Amélie le 1er juin 2024
BATLOT Jordan Bruno Michel et GOLFETTO Alexandra Josiane le 6 juillet 2024

DÉCÈS 2024

LOTZ Jacqueline décédée le 17 avril 2024
ENGLER Iris décédée le 17 mai 2024
GRAFF René Fernand décédé le 3 juillet 2024
HESTIN Jean-Pierre décédé le 6 juillet 2024
BRETTNACHER Patrick décédé le 22 octobre 2024
CONREAUX Joseph décédé le 24 octobre 2024
PACALET Paul Maurice décédé le 5 novembre 2024
ANSTETT Marthe Berthe décédée le 7 décembre 2024

NOCES DE PLATINE

LOTZ Marcel et KELLER Suzanne le 21 mai 1954

NOCES DE DIAMANT

JACQUOT Gabriel et SPITZ Elisabeth le 30 avril 1964
ZENSZ Gérard et MAIGRAT Gabrielle le 25 septembre 1964

NOCES D'OR

HINSINGER Antoine et FEIL Geneviève le 7 juin 1974
DIAZ ROVIROSA Ginès et BARADEL Roselyne le 19 juillet 1974
SCHWOERTZIG François et BALLAND Chantale le ??1974
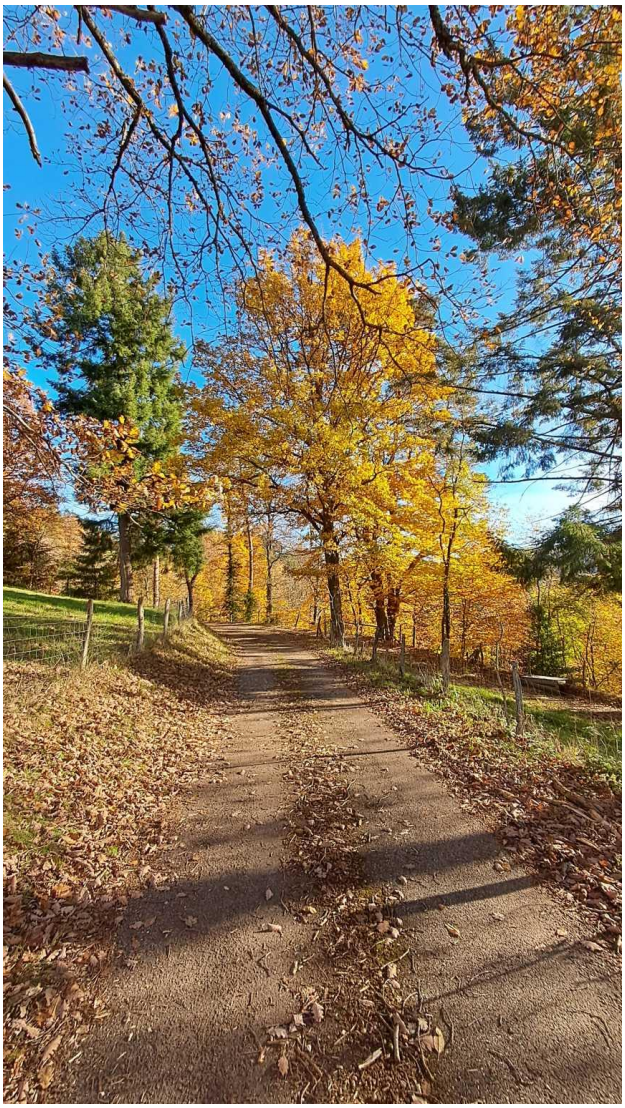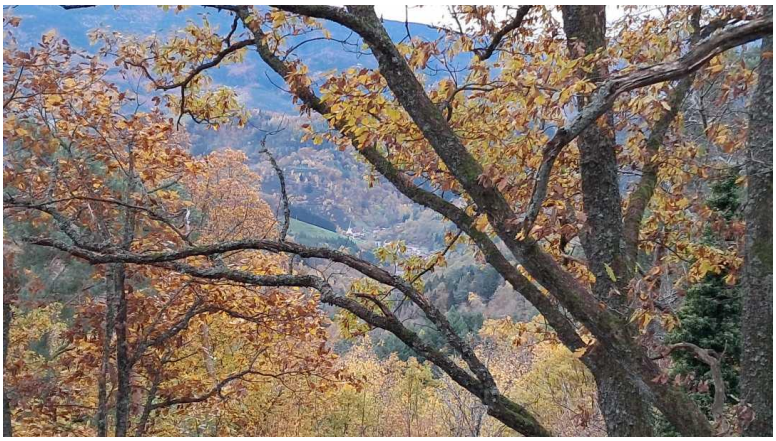
LA DOYENNE :	LOTZ Jacqueline	98 ans	née le 4 janvier 1926 jusqu'au 17 avril 2024
	FEIL Marie-Thérèse	99 ans	née le 30 mars 1926
LE DOYEN :	LOTZ Marcel	96 ans	né le 14 avril 1929 jusqu'au 24 juillet 2025
	HINSINGER Gérard	95 ans	né le 16 octobre 1930